Un pèlorinage au pieux sanctuaire de sainte Anne de Beaupré sera l'accomplissement complet de nos vœux pour remercier la grande sainte des grâces qu'elle nous a accordées en rendant une mère à ses enfants.

C. H. M.

18 janvier 1885.

ST-HYACINTHE.—Mille actions de graces à la bonne sainte Anne. J'avais fait vœu d'aller en pèlerinage à son sanctuaire pour obtenir la guérison d'un de mes enfants. Immédiatement à mon retour cet enfant recouvre la santé.

Quo les lectours des Annales m'aident à remercier

notre grande protectrice.

Une Abonnée.

3 février 1885.

-000-

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

Jusqu'au 31 janvier :

Obtention d'une place. Guérison d'un de mes frères. D. E., Lowell, Mass.—Peines morales apaisées. N. B., Québec.—Douleurs au côté, disparues. Abonnée de Sherbrooke—Mon mari est devenu tempérant. (Signature et localité illisibles.)—Guérison de mon petit enfant. Mme E. T., Pawtucket.—Plusieurs grâces St-Cyrille de Wondover.—Mille et mille remerciements. Mme B. O. B., St-Ilugues.—Grâce. Un abonné de Gentilly.—Denx enfants malades, guéris. Mme G. S., St-André Avellin.—O bonne sainte Anne daignez continuer de nous secourir. St-Guillaume d'Upton.—Guérison d'une névralgie. M. L., Lévis, Bienville.—Merci mille fois. Mme A. B., Bienville.—Promesso fructueuse. Mme A. C., Ste-Agnès.—Sainte Anne m'a exaucée. Une abonnée de St-llyacinthe.—Toutes les fois que j'ai eu recours à sainte Anne, j'ai été secourue. Mlle P. B., Thompsonville, Conn.—Je viens m'acquitter d'une dette de reconnaissance. Une abonnée de

Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrea ant à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.